



Mois de l'ESS

La clause sociale un levier de retour à l'emploi.

Mercredi 16 novembre 2022

Webinaire 9h-10h30



Intervention de Madame Nathalie CHEVRON, Directrice de la CRESS des Iles de Guadeloupe

Une initiative d'ESS France avec les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire

14 AU 18
NOVEMBRE
2022

DÉCOUVRIR DES SOLUTIONS
LOCALES POUR VOS ACHATS
ENGAGÉS ET RESPONSABLES



Ordre du jour

- Mot d'accueil du Conseil Départemental
- La clause sociale, levier de retour à l'emploi, l'exemple du CD
- La mission du facilitateur de clauses sociales
- Les marchés proposés par les collectivités majeures
- L'exemple du CHU
- Le marché réservé : témoignage de l'AGIPSAH et de Cap Insertion Plus
- Temps d'échange
- En guise de conclusion

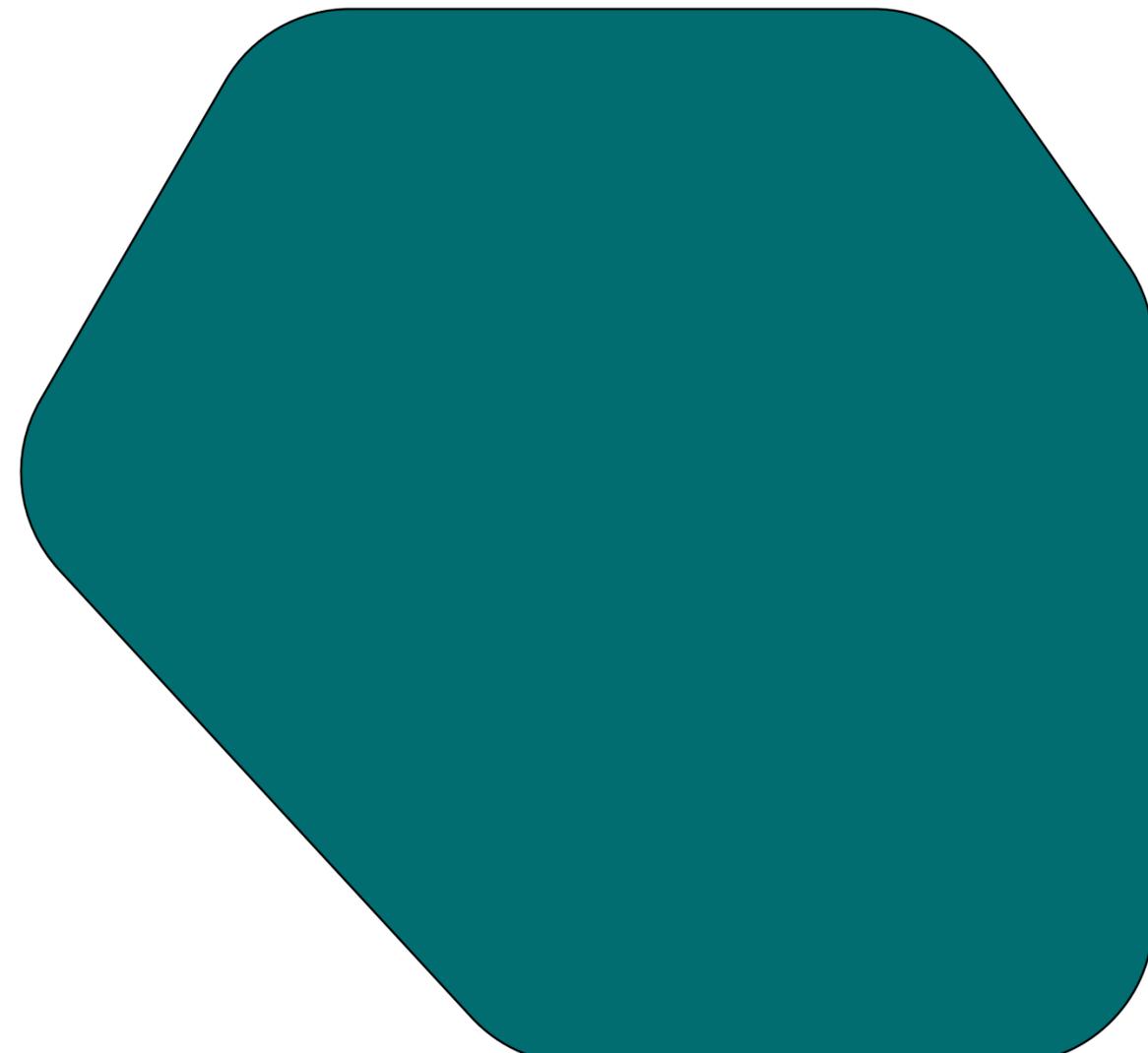
Mot d'accueil du Conseil Départemental

Intervention de Madame Jocelyne UNIMON, présidente de la
commission Economie Sociale et Solidaire (ESS)



La clause sociale, levier de retour à l'emploi

Intervention de Madame Catherine ROMUALD,
DGA Insertion



La Collectivité Départementale soutient l'emploi et la professionnalisation des publics fragiles par le recours à la clause sociale



Démarche volontaire d'achat responsable qui consiste à généraliser, dans les différentes étapes de l'achat, les trois volets (économique, social et environnemental) du développement durable.



Levier de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA (+ de 40 000 allocataires en Guadeloupe)



Dans le programme départemental d'insertion : 1 fiche n° 2.2.2 « Soutenir la mise en place d'une politique d'achat responsable et le développement des clauses sociales d'insertion sur le territoire guadeloupéen »

Dans les orientations budgétaires est inscrit un objectif :
Objectif n° 5 Assurer la promotion de la clause sociale comme vecteur d'insertion

L'action mise en place au sein de la Collectivité Départementale



L'accompagnement des acheteurs publics proposé par le Conseil Départemental

- 01 une mission d'appui auprès du donneur d'ordre en qualité de facilitateur de la clause sociale d'insertion
- 02 une assistance opérationnelle sur place au maître d'ouvrage, pour l'introduction de la clause sociale dans ses marchés
- 03 suivi de l'exécution des marchés "clausés" attribués par le maître d'ouvrage avec l'appui du facilitateur des clauses sociales

Articulation de la mission d'accompagnement

- Mise en place du plan d'actions d'accompagnement des entreprises attributaires pour la réalisation de leurs engagements.
- Suivi de l'exécution de la clause
- Recherche des public à proposer pour l'exécution de la clause
- Transmission au maître d'ouvrage des états mensuels de réalisation des heures d'insertion et d'exécution des clauses sociales.
- Transmission au donneur d'ordre d'un bilan final de réalisation des heures d'insertion et d'exécution des clauses sociales.

Articulation de la mission d'accompagnement

- ❑ Alerte du maître d'ouvrage en cas de difficulté dans l'exécution des clauses sociales par les entreprises
- ❑ Identification avec l'entreprise des possibilités de pérennisation des emplois et mobilisation, en lien avec le bénéficiaire et le service public de l'emploi, des dispositifs d'aide correspondants.
- ❑ Pour chaque marché suivi, remise au maître d'ouvrage d'un bilan intermédiaire à la moitié de l'exécution dudit marché par l'entreprise et un bilan final à la fin du même marché sous la responsabilité du facilitateur

Articulation de la mission d'accompagnement

Engagement du bénéficiaire de l'appui des facilitateurs :

- La mission de facilitateur des clauses sociales s'effectue sans contrepartie financière.
- Cependant le maître d'ouvrage s'engage au placement des bénéficiaires du RSA en priorité sur les marchés clausés.
- Pour la bonne exécution de la prestation de suivi : le donneur d'ordre fournira au facilitateur des clauses sociales l'ensemble des pièces des marchés attribués à suivre.

La mission du facilitateur des clauses sociales

Intervention de Madame Lydie BONACOSSO
Responsable du service Clause Sociale et Facilitateur



OBJECTIFS DES CLAUSES D'INSERTION

Promouvoir l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi

- avec un engagement de l'entreprise sur un nombre minimum d'heures de travail réservé à l'insertion ¹³

Et

- un recrutement de personnel en situation d'insertion

LES OUTILS JURIDIQUES DU **C**ODE DES **M**ARCHES **P**UBLICS

**LES CLAUSES SOCIALES : UN DISPOSITIF QUI PERMET AUX
DONNEURS D'ORDRE DE PROMOUVOIR L'EMPLOI DES PERSONNES
EN DIFFICULTÉ SUR LEUR TERRITOIRE**

L'insertion est une condition
d'exécution du marché

L'insertion est un critère de choix du
marché

L'insertion est un marché réservé :
-IAE
-ESS
-Etablissement du secteur protégé et
adapté

L'insertion est l'objet même du
marché

LES PUBLICS ELIGIBLES

La demande de validation est une procédure obligatoire en amont de tout recrutement

- ❖ Demandeurs d'emploi de longue durée (minimum 1 an d'inscription)
- ❖ Bénéficiaires des minima sociaux (dont RSA ou leurs ayants droits)
- ❖ Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés orientés en milieu ordinaire
- ❖ Jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois
- ❖ Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans
- ❖ Les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique
- ❖ Les demandeurs d'emploi résidant en QPV
- ❖ Toute personne exclue durablement du marché de l'emploi orienté par l'un des membres du SPE (Service Public de l'Emploi) et validé par le facilitateur

LES MODALITES DE REALISATION

L'embauche direct :

- Il concerne les CDD(I), CDI(C), contrats en alternance, emplois aidés...
- SOIT : Les facilitateurs **proposent des candidats** correspondants aux besoins et aux critères.
- SOIT : l'entreprise propose un candidat : **son profil devra être validé au préalable** par le service facilitation des clauses sociales, avant la prise de poste, et sur la base de justificatifs (Cf. Fiche validation).

La mise à disposition (MAD) :

- SOIT en contrat de travail temporaire (d'insertion) (CTT/I) via des **entreprises de travail temporaire (d'insertion) (ETT/I)**
- SOIT les mises à dispositions via des **associations intermédiaires (AI)**
- SOIT encore les CDD et les contrats en alternance via les **Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)**

La co ou sous-traitance avec une entreprise d'insertion

- L'entreprise peut s'associer à une **Entreprise d'Insertion, un Atelier de Chantier d'Insertion, une Entreprise Adaptée ou un ESAT** ou lui sous-traiter une partie de son activité en même temps que des heures d'insertion.

L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS POUR LES SIAE :

QUELLE RÉPONSE AUX MARCHÉS POUR QUELLES STRUCTURES ?

Procédure	<u>Marchés comportant une clause sociale</u>				<u>Marchés réservés à l'IAE</u>				<u>Marchés insertion</u>	
	Modalités de réponse	En direct	Co traitance	Sous-traitance	MAD	En direct	Co traitance	Sous-traitance	MAD	En direct
EI / ACI	✓ ₁	✓ ₂	✓ ₃		✓	✓				✓
AI / ETTI				✓ ₄				✓		✓*

mise à disposition de personnel

EXEMPLES

1- Une régie de quartier répond en son nom propre à un marché public de nettoyage.

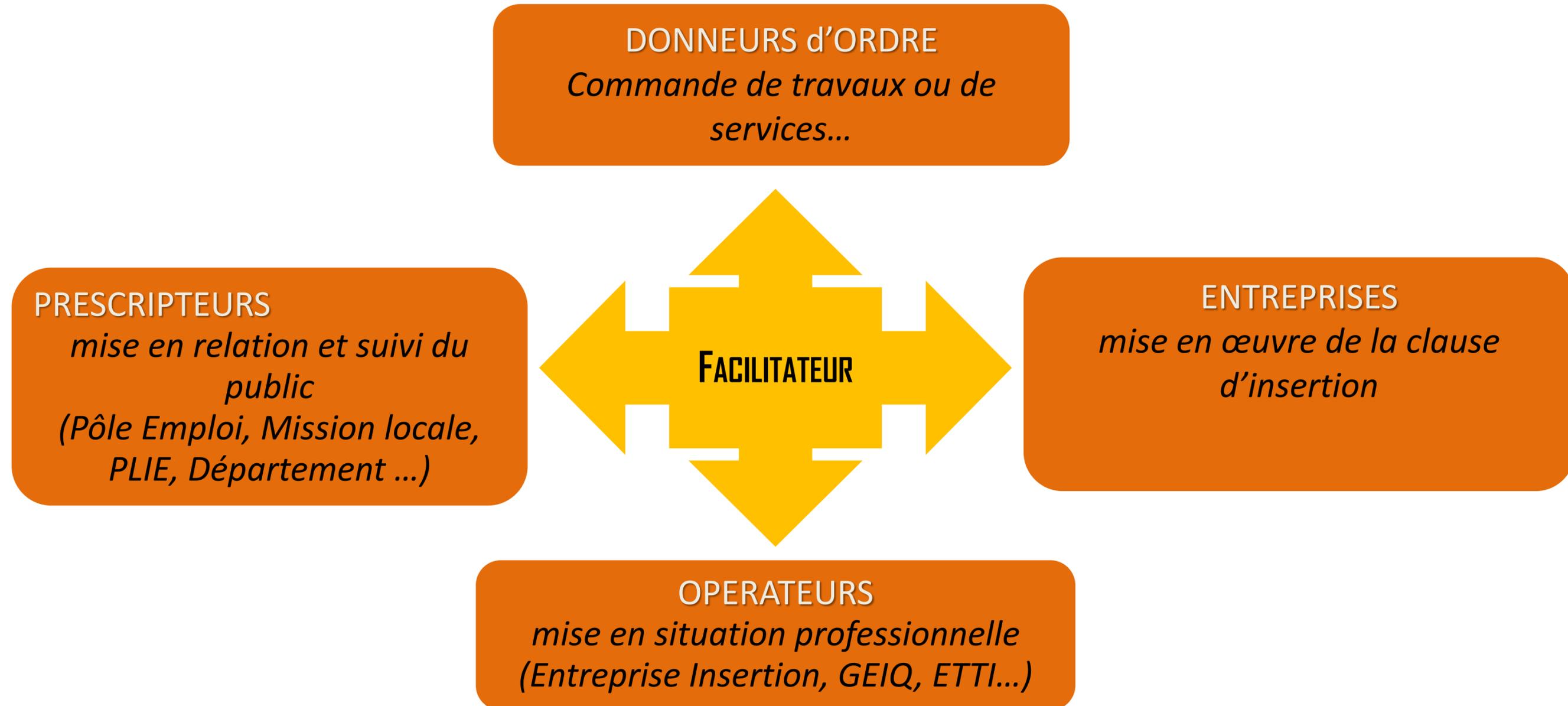
2- Une entreprise d'insertion de second œuvre répond en collaboration avec une entreprise « classique » à un marché de peinture.

3- Un chantier d'insertion se voit confier par une entreprise d'espaces verts l'entretien de différentes plantes.

4- Une ETTI met à disposition une secrétaire administrative pour un cabinet d'architecte ayant obtenu un marché de maîtrise d'œuvre.

LE RÔLE DU FACILITATEUR

INTERFACE ENTRE
LES ACTEURS



Direction Générale Adjointe de l'Insertion (DGAI)
Directrice Générale Adjointe : Madame Catherine ROMUALD

**Direction de l'Insertion par l'Emploi
(DIE)**

Directrice : Madame Véronique MAGLOIRE

SERVICE FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES

Responsable du service et Facilitateur

Mme BONACOSI Lydie

Tél: 0690 510479

Facilitatrices des clauses Sociales

- Mme GARNIER Josiane

Territoire Centre

Tél: 0690 270225

- Mme MONTOUT Daniella

Territoire Nord et Sud Basse Terre

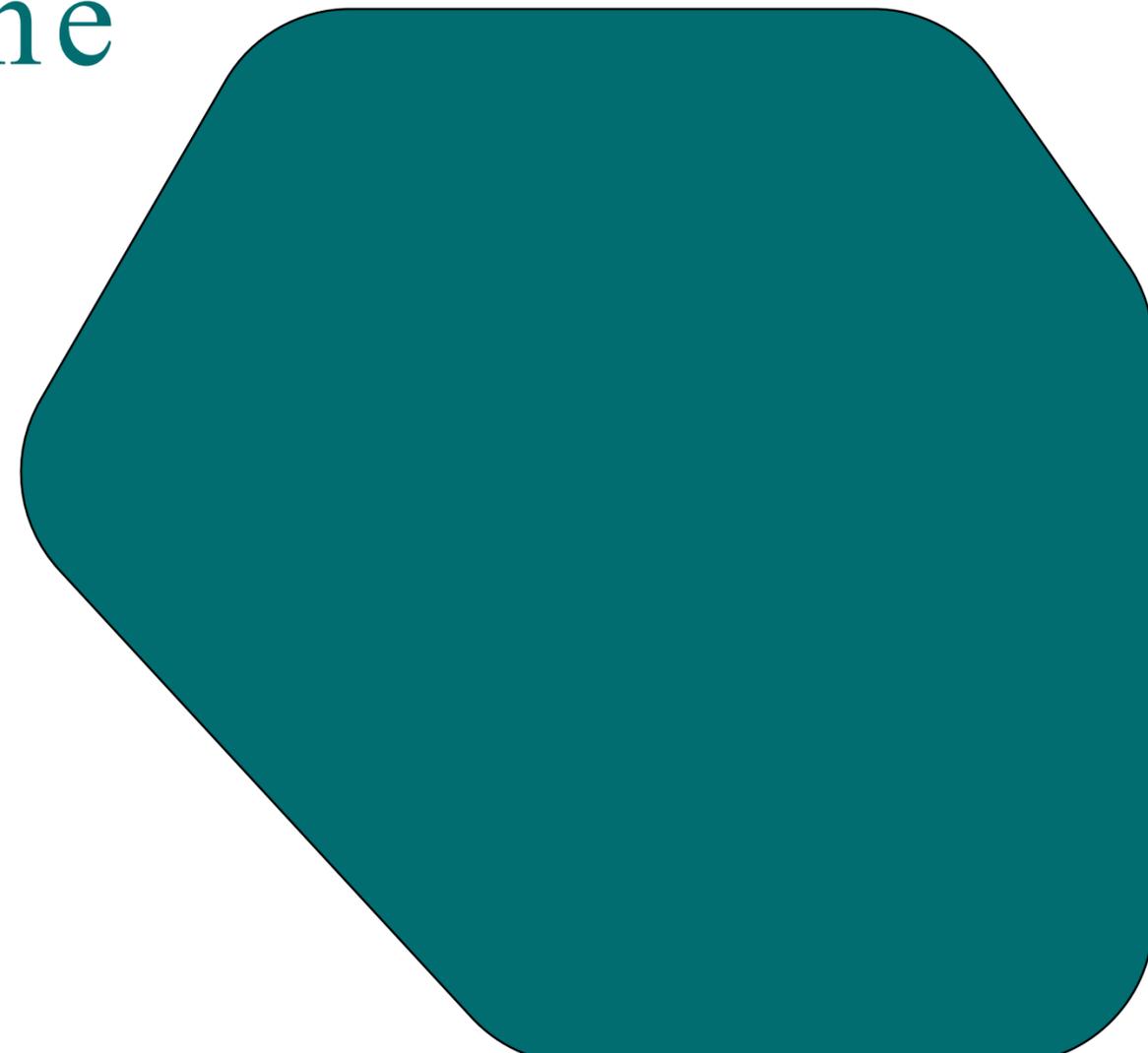
Tél: 0690 282319

- Mme OXYBEL Sarah

Territoire Nord et Sud Grande Terre

Tél: 0690 282260

Les marchés contenant une clause proposes par les collectivités majeures



Intervention de Madame Angela CLODION
Chef du service ESS au Conseil Régional

La commande publique du conseil régional

• **Recensement moyen de l'achat public au conseil régional :**

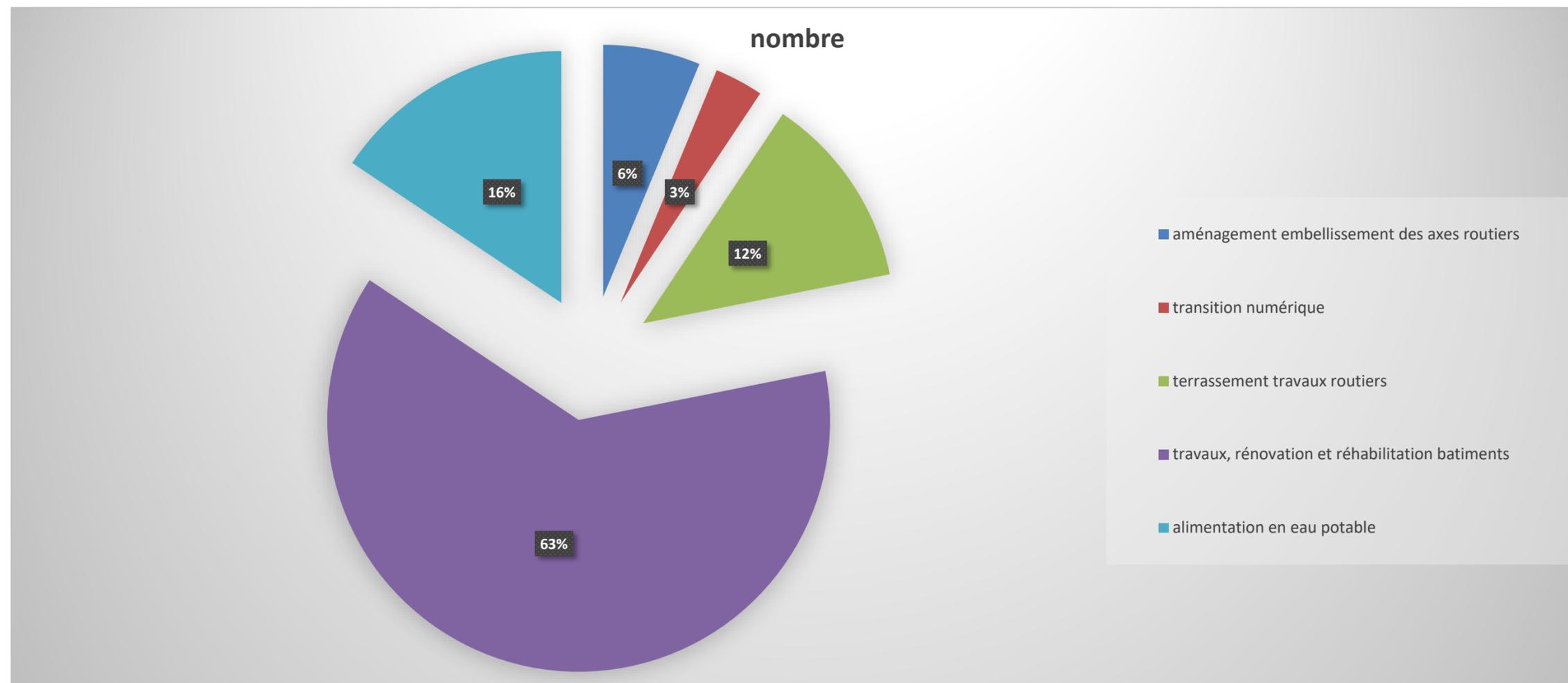
L'achat public hors reconduction a représenté en 2019 un montant total de **100 millions €** soit un volume de **200 marchés**.

• **Estimation des besoins :**

	Nombre	Volume financier €
<p>Marchés de travaux: bâtiment, démolition, construction, réhabilitation (gros œuvre et second œuvre), travaux publics (voirie, éclairage public), exploitation et maintenance d'installations techniques (climatisation, ascenseurs, plomberie, systèmes électriques, de sécurité incendie)...</p>	68	112 000 0000
<p>Marchés de services: espaces verts, collecte, traitement et valorisation des déchets, propreté, traiteur, restauration, gardiennage, déménagement, exploitation de réseaux de transports en commun, intérim...</p>	56	36 000 000
<p>Marchés de prestations intellectuelles: formation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), études, assistance et réseaux informatiques, communication, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, enquêtes...</p>	60	4 000 000

La commande publique du conseil régional

Entre 2019 et 2022, une clause essentiellement intégrée aux marchés de travaux de bâtiments (63%) et d'embellissement du réseau routier (18%)



La commande publique du conseil régional

Quelques exemples d'intégration des clauses

Une DSP réseau de communication très haut débit de **13 162h en formation** et un fonds de formation insertion doté de **750 000€**

Restructuration parasismique de Baimbridge pour 55 000h d'insertion sur la durée de l'opération

Travaux renouvellement et de renforcement et extension de réseau d'alimentation en eau potable de 12M€ avec 5% des heures réalisées dédiées à l'insertion

La commande publique du conseil régional

Quelques exemples d'intégration des clauses

DBEPMG	Marché à bons de commande pour la réalisation d'ouvrages de bâtiment à partir notamment de modules industrialisés_ Lot A Zone Basse-Terre y compris Les Saintes/ marie galante désikrade	2019-2023
--------	--	-----------

Volume horaire annuel de : 2380 heures sur toutes les commandes

DEE	Travaux renouvellement et de renforcement et extension de réseau d'alimentation en eau potable	2019-23
-----	--	---------

DISR	DEVIATION DE LA BOUCAN	2020-23
------	------------------------	---------

Les marchés contenant une clause proposes par les collectivités majeures



Intervention de Madame Sarah OXYBEL et de Madame Lydie BONACOSSE
Facilitateurs des clauses sociales au Conseil Départemental

- **L'exemple de suivi des marchés de l'Etat :**

- Palais d'Orléans, Centre Opérationnel Départemental, Hôtel de Police, Centre de détention , Construction pour le service maritime

En 4 mois, depuis le début d'exécution des clauses sociales pour ces marchés

10 salariés ont bénéficié de la clause sociale à fin septembre 2022

2 357 heures d'insertion réalisées et en cours de validation

MARCHES EN CONDITION D'EXECUTION						
OBJET	Durée en mois	Nombre d'entreprises concernées	Volume d'insertion à réaliser	Heures d'insertion réalisées	Nombre de positionnement inclusifs	Nombre de B.RSA
HOTEL DE POLICE	24	18	-	970	5	2
PALAIS D'ORLEANS	24	11	-	1 387	5	0
CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL	18	8	-	0	0	0
		37		2 357*	10	2

**Heures d'insertion en cours de valorisation*

Dans le cadre de l'appui aux entreprises, de nombreux contacts et participation aux réunions de chantier ont été mené par le facilitateur du territoire Nord et Sud Basse-Terre

Une commande publique intégrant les clauses sociales d'insertion accompagnée

- **Les marchés du Conseil départemental** : 24 opérations avec clauses sociales pour 44 consultations

- 10 opérations en condition d'exécution pour 2022

- Construction d'un 2^e réservoir de tête à l'usine de Desmarais (commune de Bouillante)
- **Travaux de réparation / Construction d'ouvrage d'Art et de stabilisation de talus sur le domaine départemental**
- Prestation de gardiennage et de sécurité événementielle des bâtiments et autres sites départementaux
- **Travaux d'accotement et divers sur le domaine départemental**
- Travaux d'enrobé et divers sur le domaine départemental
- **Travaux de construction et de réhabilitation de réservoirs d'eau potable**
- Essais et étude géotechniques relatifs aux infrastructures départementales
- **Travaux de bâtiment sur le domaine départemental**
- Prestation d'entretien et nettoyage de locaux et espaces verte départementaux
- **Prestation d'aménagement et d'entretien des espaces verts et sites du domaine départemental**

- 4 marchés réservés

- **Travaux de bâtiments sur le domaine départemental – 1 Lot peinture**
- Prestation d'entretien et de nettoyage – 1 Lot autre sites
- **Prestation d'aménagement et d'entretien des espaces verts – 2 lots sites de Guadeloupe**

- 2 marchés du SDIS :

- Travaux de construction de la CIS de Pointe-Noire
- Travaux de nettoyage du SDIS

Un achat inclusif

=

Un achat effectué auprès d'une entreprise inclusive

=

Un achat responsable



L'exemple du CHU sur l'exécution des clauses

Intervention de Madame Lydie BONACOSSI

Facilitateur des Clauses Sociales au Conseil Départemental



L'exemple du CHU : Heures d'insertion et autres indicateurs

Le Conseil Départemental s'est vu confié la mission de suivi des objectifs d'insertion sur le chantier de construction du CHU de Pointe-à-Pitre.

Lot D : Constructions - Fluides - Equipements

Objectif total : 179 737 heures d'insertion

Heures d'insertion réalisées et validées : 233 884

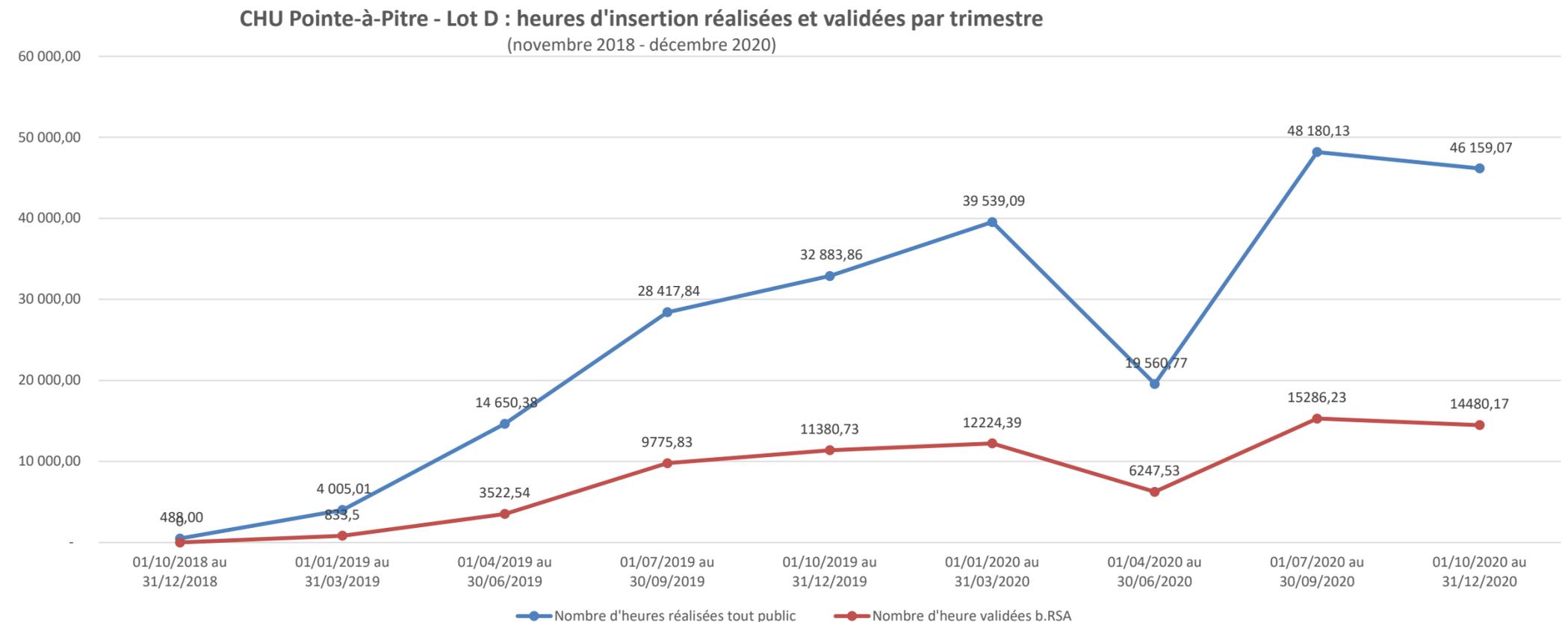
Dépassement en heures : 54 147 heures

Nombre de contrats : 259

Nombre de salariés : 227

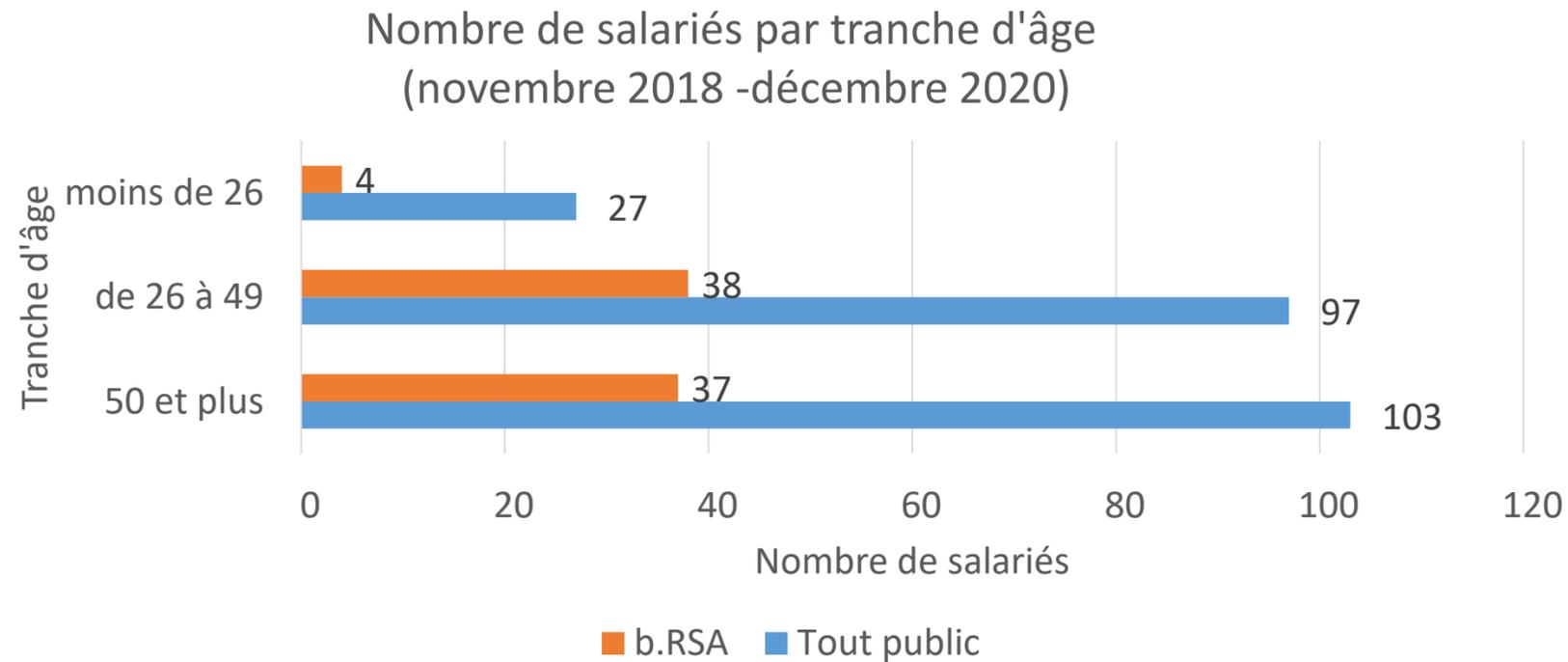
Dont b.RSA : 79

EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES PAR TRIMESTRE



L'exemple du CHU : Le public

REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



REPARTITION DES SALARIES TOUT PUBLIC PAR GENRE

Toujours une forte représentation masculine

Genre	Tout public
Femme	7
Homme	220

REPARTITION DES SALARIES EN INSERTION PAR DOMICILIATION

Domicile	Tout public			TOTAL
	2018	2019	2020	
CA CAP Excellence	1	50	39	90
CA Nord Grande Terre	0	24	15	39
CA La Riviera du Levant	2	22	10	34
CA Grande Sud Caraïbes	1	12	11	24
CC de Marie-Galante	0	2	1	3
CA Nord Basse-Terre	2	19	16	37
TOTAL	6	129	92	227

L'exemple du CHU : Les contrats

MODALITE D'EXECUTION DE LA CLAUSE : Type de contrats de novembre 2018 à décembre 2020

	b.RSA		Tout public	
	Nombre de contrats	Nombre total d'heures réalisées	Nombre de contrats	Nombre total d'heures réalisées
Embauches directes	21	42 345	66	114 686
dont CDI	17	41 008	49	108 670
dont CDD> 6 mois	1	875	1	875
dont CDD<6 mois	3	461	16	5 140
Achats d'heures d'insertion	66	31 406	193	119 198
dont ETT	32	15 069	110	72 959
dont ETTI	34	16 337	83	46 239
TOTAL	87	73 751	259	233 884

Le marché réservé : témoignage de l'AGIPSAH et de CAP INSERTION PLUS

Intervention de Madame Josiane GARNIER
Facilitateur des clauses sociales au Conseil Départemental

Intervention de Monsieur Joseph BLOMBO
Association Guadeloupéenne pour l'Insertion Professionnelle et
Sociale des Adultes et Handicapés

Intervention de Madame Cindy BARGOT
Cap Insertion Plus

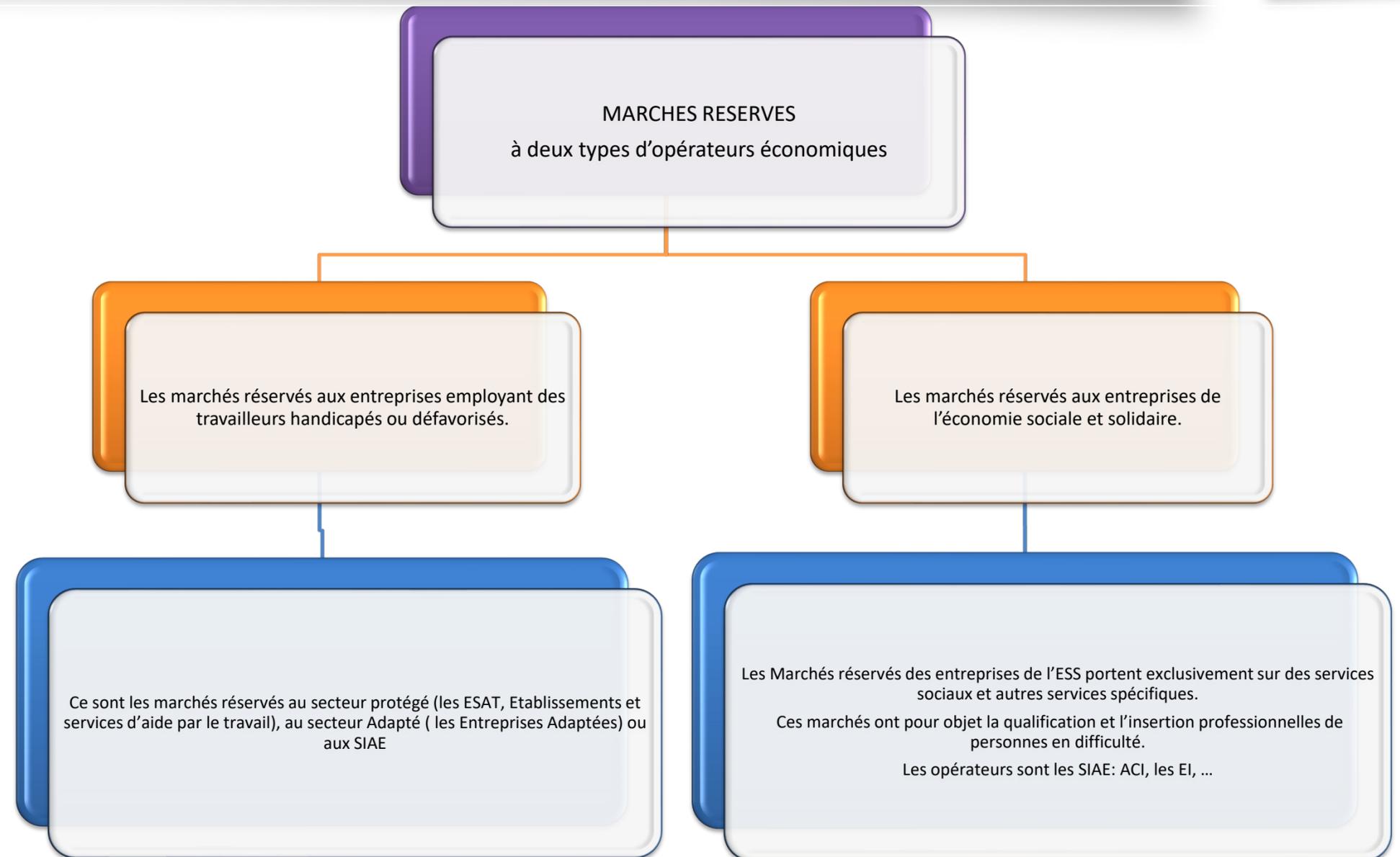
Les marchés réservés

La **commande publique** est un levier efficace pour agir sur les problématiques sociales et environnementales.

Pour rendre ses achats plus durables les acheteurs publics disposent ainsi d'un outil qui permet d'intégrer la dimension sociale dans les marchés publics . Il s'agit des marchés réservés.

En effet, les dispositions du Code la Commande Publique (L2113-12 à L2113-16) **autorise les Acheteurs à réserver un marché** ou des lots d'un marché à des ateliers protégés ou à des entreprises de l'Economie sociale et solidaire (l'ESS).

C'est donc un outil qui permet de restreindre l'accès à la procédure à ces seules entreprises.



Les marchés réservés: pourquoi?

Objectifs:

- Dynamiser l'emploi et son accès à des travailleurs spécifiques;
- Permettre à l'acheteur d'insérer un public de personnes handicapées au regard des 6 % Handicap de la masse salariale;
- Disposer d'un outil qui permet d'atteindre les objectifs du PNAD (Plan National pour des Achats Durables) pour lesquels les acheteurs publics doivent avoir au moins 30% de leurs marchés conclus sur une année comprenant une dimension sociale;
- Etc..

L'exemple d'un marché réservé : CONFECTION ET LIVRAISON DE MASQUE ALTERNATIF AU PROFIT DU GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION FACE A LA PANDEMIE DE COVID19 Période 2020-2021

- ***ACCORD-CADRE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (Services Sanitaires) ET EXECUTE PAR EMISSION DE BONS DE COMMANDE***
- **Lot 1 : Marché réservé SIAE pour la confection de masques barrière en tissus homologués et lavable 20 fois sans montant minimum et avec un montant maximum de 320 000 € TTC**
- **Lot 2 : Marché réservé aux Structures du secteur Protégé et Adapté pour la confection de masques barrière en tissus homologués et lavable 20 fois sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € TTC**
- **Lot 3 : Marché ouvert au secteur marchand et ESS (hors SIAE et secteur Protégé et Adapté) pour la confection de masques barrière en tissus homologués et lavable 20 fois sans montant minimum et avec un montant maximum de 116 400 € TTC**

4) L'exemple d'un marché réservé : CONFECTION ET LIVRAISON DE MASQUE ALTERNATIF AU PROFIT DU GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION FACE A LA PANDEMIE DE COVID19 Période 2020-2021

MARCHES RESERVES						
OBJET	NATURE	Volume d'insertion à réaliser	Heures d'insertion réalisées	Nombre de positionnement inclusifs	Nombre de B.RSA	Nombre de TH
Confection des masques – Réservé ESS	Service	-	28 021	24	18	0
Confection des masques – Réservé IAE	Service	-	25 264	19	10	1
Confection des masques – Réservé EA/ESAT	Service	-	10 255	9	-	9
TOTAL			63 541	52	28	10

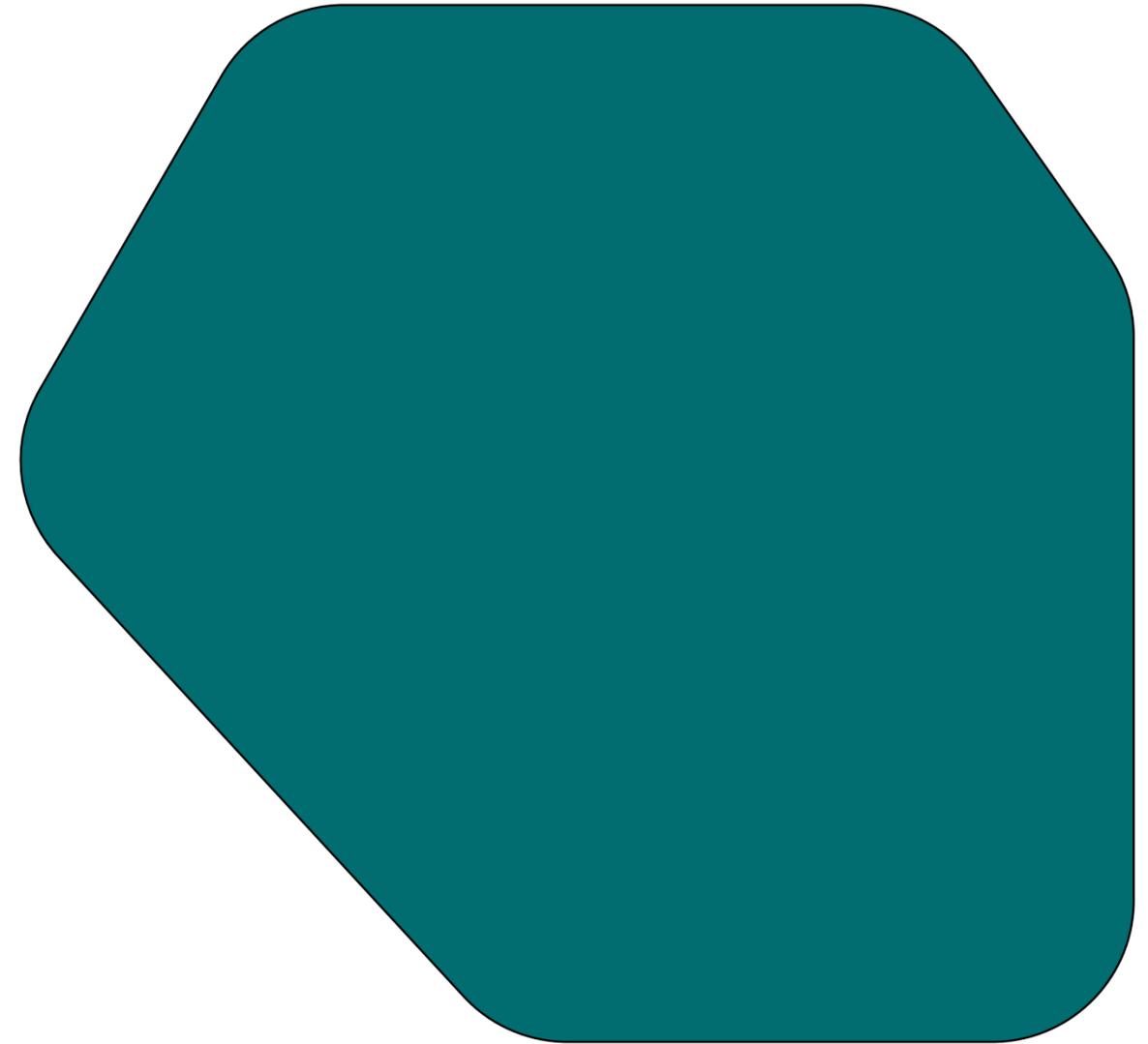
- **Témoignage de Monsieur Joseph BLOMBO**
Directeur de l'AGIPSAH



- Témoignage de Madame Cindy BARGOT
Directrice de Cap Insertion Plus



Temps d'échange



En guise de conclusion

Implication plus accrue auprès des acheteurs publics pour inciter à l'intégration des clauses dans leur commande publique

Création et animation d'un Club des Acheteurs responsables

Organisation d'un séminaire intitulé « Mettre en œuvre les clauses sociales »

Préparation de la rédaction du prochain Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Poursuite d'activité des structures attributaires des marchés réservés de confection de masques

Contactez-nous

Direction Générale Adjointe de l'insertion :
dgai@cg971.fr Téléphone 0590997727 / 0690 330 334

Direction Insertion de l'emploi : dgai@cg971.fr

Service clause sociale : clauses-sociales@cg971.fr



L'équipe CSI/DGAI	AFFECTATION	PERIMETRE D'INTERVENTION	Mail
Lydie Bonacossi, responsable du service et Facilitateur des clauses sociales	DGAI Basse-Terre	Sud Basse-Terre	lydie.bonacossi@cg971.fr
Daniella Montout, Facilitateur des clauses sociales	DGAI Basse-Terre	Nord Basse-Terre Sud Basse-Terre	daniella.montout@cg971.fr
Josiane Garnier, Facilitateur des clauses sociales	ALI Centre de Grand-Camp	Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault	josiane.ganier@cg971.fr
Sarah Oxybel, Facilitateur des clauses sociales	ALI Nord Grande-Terre de Lasserre Morne- à l'Eau	Nord Grande-Terre Sud Grande-Terre	sarah.oxybel@cg971.fr



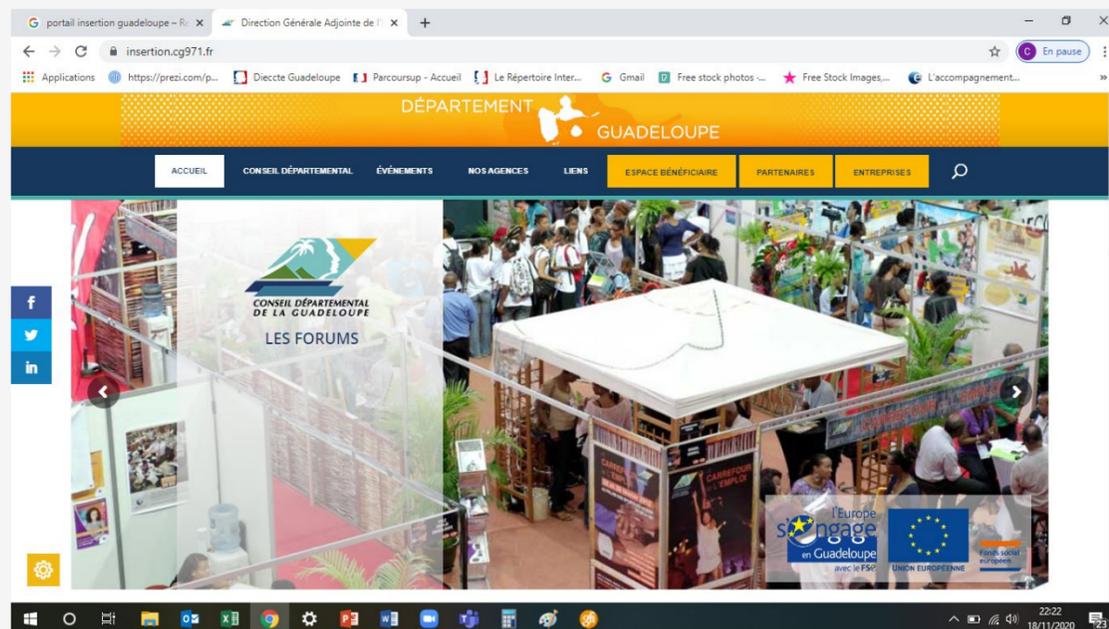
Vous avez d'autres questions ?



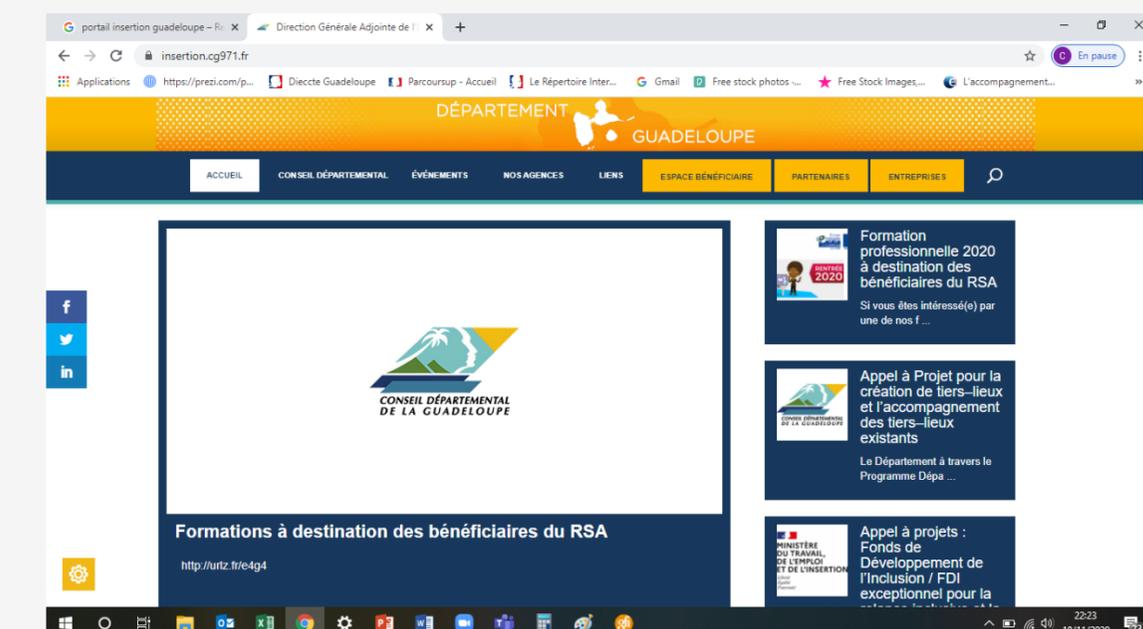
Visitez notre portail insertion



www.insertion.cg971.fr



Une boîte mail pour toutes vos questions :



dgai@cg971.fr